COURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU COLLÈGE SÉVIGNÉ

Une série de cours d'enseignement supérieur a été organisée au Collège Sévigné, 28, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

En ce qui concerne le latin, il convient de signaler le cours de préparation à l'École des chartes de M. Fedel, les cours de préparation à l'agrégation féminine de MM. Jacquiot et Lejeune, la préparation aux agrégations de lettres et grammaire (thème, version, explication) de MM. Fedel et Marouzeau.

L'horaire de ces cours est indiqué au Tableau ci-dessus.

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

ET

GROUPE DES ÉTUDIANTS EN LANGUES ET LITTÉTATURES ANCIENNES

L'*Institut d'études latines*, dont le siège est à la Sorbonne, escalier E. 3^e^ étage, met ses locaux à la disposition du *Groupe d'études anciennes* (grec et latin).

But. — Le Groupe se propose de guider les étudiants dans le préparation de leurs certificats. Il s'efforce de rémédier à l'embarras dans lequel se trouvent les étudiants nouveaux venus. D'une façon générale, il veut épargner à ses membre les *inconvénients de l'effort isolé,* mettre en rapport les étudiants qui s'adonnent aux mêmes disciplines et faire naître entre eux des *relations de camaraderie.*

Travaux pratiques. — Le Groupe organise des *séances de travail en commun* avec l'aide de camarades plus avancés, afin d'assurer la préparation méthodique des examens, avec l'assentiment des professeurs et sous le contrôle du directeur d'études.

Organisation des travaux. — Chaque semaine ont lieu des réunions en vue de la préparation aux différents certificats. Pour le latin, les réunions sont ainsi fixées :

I. Certificat d'*études latines*, le mardi à 14 heures, *salle I.*

II. Certificat de *grammaire et philologie,* le vendredi à 15 heures.

III. Certificat de *grec*, le jeudi à 11 heures.

L'horaire de ces cours pourra être modifié selon les besoins; les intéressés en seront avisés par voie d'affiche.

Chaque séance de travail comprendra : d'abord une courte *revision de la grammaire*, puis des *exercices pratiques* sur les textes du programme.

Cours élémentaires de latin et de grec. — Le Groupe organise également des *Cours élémentaires* destinés aux étudiants qui ne sont pas encore familiarisés avec les langues anciennes et qui voudraient en aborder l'étude à la Faculté :

Cours de latin, le jeudi à 18 heures, *salle I.*

Cours de grec, le mercredi à 18 heures. I. E. L.

Conférences. — Le Groupe a également prévu pour cette année des *Conférences* faites par des professeurs de l'Enseignement supérieur et par des spécialistes sur des sujets suceptibles d'intéresser tous ceux qui voudraient parfaire leur connaissance de l'antiquité.

Salle de travail. — Le Groupe dépend directement de l'Institut d'études latines, qui met à sa disposition une *salle de travail.* D'autre part, l'Institut possède une bibliothèque contenant un grand nombre d'ouvrages concernant l'antiquité grecque et latine. Le droit d'inscription à l'Institut, qui est de *50 francs par an*, donne également accès à la bibliothèque de l'*Institut d'études françaises.*

Bibliothèque. — Pour se familiariser avec les ouvrages indispensables à la préparation de leurs certificats, les membres du Groupe pourront *consulter* et *emprunter*, aux heures de permanence et après les séances de Travaux pratiques, les ouvrages du *fonds de bibliothèque* que le Groupe a constitué l'an dernier et qu'il espère accroître cette année.

Service de devoirs. — Les membres du Groupe qui n'auraient pu se procurer le texte des thèmes et versions donnés par les professeurs pourront les trouver à la permanence du Groupe.

Service de librairie. — Les membres du Groupe ont droit à une réduction de 10 à 25 % sur tous leurs achats de livres.

Promenades et excursions. — Le Groupe organisera cette année, comme il l'a fait l'an dernier, des promenades dans Paris (visite des musées, monuments, etc.) et des excursions dans les environs de Paris. Les membres du Groupe en seront avisés en temps utile par des affiches.

Cotisation. — La cotisation annuelle est de 25 francs. Toutefois, les cours élémentaires de latin ayant lieu après l'heure de fermeture de la Faculté, un supplément de 20 francs pour les frais du service sera demandé aux étudiants désireux de suivre ces cours.

Renseignements et permanence. — M. Ernout, directeur d'études, reçoit les étudiants après son cours, le mardi à 17 heures 15, dans le cabinet de la salle G. Pour tous les renseignements concernant le Groupe, s'adresser aux membres du Comité, qui se tiendront à la disposition des

étudiants à la *Permanence du Groupe*, à l'Institut d'études latines, le mardi de 15 heures à 16 heures et le vendredi de 16 heures à 17 heures.

COURS DE LATIN JURIDIQUE

Une innovation intéressante va conduire à étendre l'action du Groupe d'études anciennes jusqu'aux étudiants en droit.

On sait l'intérêt que portent aux études latines les professeurs romanistes de la Faculté de droit de Paris : MM. Collinet, Giffard, Lévy-Bruhl, Noailles, Le Bras, Fliniaux, qui sont tous membres de notre Société et particulièrement soucieux d'assurer la liaison entre le droit et la philologie.

Désireux de procurer aux élèves de droit une meilleure formation latine, M. Giffard vient d'organiser, d'accord avec les Doyens des Facultés des lettres et de droit, le Directeur d'études pour le latin, M. Ernout, et le Secrétaire de notre Société, un *Cours élémentaire de latin juridique* à l'usage des étudiants en droit de première année.

Ce cours fonctionnera sous le contrôle du Groupe d'études anciennes et la direction en sera confiée à M. C. de Nolva, président de ce groupe.

Il faut saluer dans cette innovation la première amorce d'une collaboration entre juristes et philologues, dont la portée peut être considérable, et que nous avons ici même souvent appelée de nos vœux.

Il est utile d'ajouter que les étudiants en lettres qui auraient à s'informer de questions de droit trouveront le meilleur accueil auprès de M. Pierre Lecène, membre de la Société des études latines, assistant de la Salle de travail de droit romain à la Faculté de droit.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1932 le deuxième samedi de chaque mois : les 19 janvier, 13 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 12 novembre, 10 décembre.

Chacune des séances est précédée d'une réunion libre à partir de 16 h. 30.

Tous les latinistes, professeurs, étudiants, même non membres de la Société, sont cordialement invités à ces séances et réunions.